



F.F.A.M.

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Site Web : www.moulinsdefrance.org, Courriel : ffam@moulinsdefrance.org

Colloque du Mans, 19 mars 2011

Je félicite tous les amis de l'association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe pour l'organisation de ce colloque soutenu par la FFAM, je sais tout le travail que cela représente.

Bravo à toute l'équipe, et merci à tous les intervenants.

Merci à tous les dirigeants d'associations qui se sont joints à nous si nombreux, répondant à l'appel de nos amis de la Sarthe, dans la suite du colloque de Cholet. Parmi nous je l'espère, quelqu'un va reprendre le flambeau...

En tant que présidente de la FFAM, je représente ici les associations de défense des moulins, dont l'objectif est principalement la défense des seuils de petits moulins, Les retenues d'eau sont leur accessoire en application du code civil, elles génèrent une source d'énergie objet d'un droit d'usage juridiquement reconnu. Indissociable du moulin, ou usine, et de ses installations hydrauliques avec lesquelles il forme un tout. Ce droit d'usage est indépendant tant du moteur (roue, turbine) que de la nature de la production (écrasement de céréales, scierie, etc, ou hydroélectricité). Sans reconnaissance de son niveau d'eau dit niveau légal, le moulin n'existe pas...

"Quelles rivières voulons-nous pour demain ?"

En notre qualité de riverains, nous vivons au bord de l'eau. Nous sommes comme on vient de le voir, des usagers, des utilisateurs de l'eau. Par cet état de fait, nous sommes parmi les premiers concernés par un bon état écologique des cours d'eau...

Alors,Quelles rivières voulons-nous pour demain ?

J'aimerais pouvoir dire : "Celles d'hier !", lorsque les hommes les artificialisaient de manière raisonnée afin d'utiliser l'énergie qu'elles pouvaient procurer, en sus de ce qu'elles pouvaient apporter pour les irrigations, les ressources alimentaires piscicoles, ainsi que les services domestiques et les besoins vitaux.

De tous temps, les hommes se sont penchés sur les façons d'utiliser cette ressource indispensable. Sans même remonter à Vitruve, les moines, et notamment les Cisterciens, avaient développé un savoir-faire et une expérience exceptionnels, un art de l'hydraulique dont les résultats perdurent encore sur bien des sites dans toute la France.

Plus proche de nous, les services hydrauliques des Ponts & Chaussées savaient parfaitement gérer les différentes façons d'utiliser l'eau tout en respectant les droits de tous les usagers.

Et puis, en cinquante ans, et mis à part quelques amoureux dont nous sommes, tout le monde a oublié, y compris les services de l'État. Les rivières se sont peu à peu transformées en un vaste système d'épuration non contrôlé, surchargé de résidus chimiques de toutes natures et de sédiments, corollaire des remembrements et d'une agriculture intensive.

Concernant les résidus d'origine chimique, les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de savoir comment se comportent les molécules diverses rejetées dans l'eau, ni surtout quelles peuvent être les conséquences des interactions de ces molécules, plus ou moins diluées (métabolites).

Établir une hiérarchie des causes de la dégradation des eaux ne nous paraît ni possible, ni souhaitable, à cause précisément de ces interactions d'une part, et parce qu'il n'y a pas de "petites" pollutions d'autre part.

Qu'on le veuille ou non, la "continuité écologique" a toujours existé : les seuils et barrages, s'ils ont modifié l'hydromorphologie pour certains usages raisonnés, n'ont jamais empêché l'eau de couler. Et des ouvrages hydrauliques correctement gérés n'ont pas l'incidence que voudrait leur donner l'administration.

A qui fera-t-on croire que des barrages et seuils créés il y a parfois des siècles sont la cause principale de la dégradation de la qualité des eaux et de la disparition des poissons ?

Ces seuils et barrages, avec leurs biefs, participent d'un équilibre écologique global ayant une influence sur les zones humides, la flore, la faune, les nappes alluviales et phréatiques, etc... Ils ont lentement initié un écosystème stable, et façonné l'ensemble des paysages. Ils sont un élément important d'une gestion globale de l'eau.

Vouloir supprimer tous ces ouvrages en quelques années pour satisfaire l'application de l'interprétation erronée d'une directive européenne, serait une stupidité qui entraînerait des conséquences que personne n'est en mesure d'apprécier. Souvenons-nous des effets de la suppression des haies dans les années 1970 !

La biodiversité dont on nous rebat les oreilles, ne se décrète pas par une circulaire ministérielle !

Supprimer les seuils et barrages, et par suite les moulins hydrauliques, reviendrait à transformer les rivières en "autoroutes", donc à ne plus maîtriser l'existant, alors que les vallées ont été urbanisées, parfois en lit majeur, et que les estuaires regorgent déjà de sédiments, souvent pollués par les PCB et les métaux lourds dont on ne sait déjà plus quoi faire.

En outre, à l'heure où l'eau devient une denrée précieuse qu'il faut sauvegarder, il serait préjudiciable de transformer les lits mineurs en filets d'eau pressés d'atteindre la mer sans avoir eu le temps de pénétrer dans le sous-sol et recharger les nappes...

Sans compter que l'incidence financière entraînée par ces suppressions serait insupportable aussi bien par les fonds publics, l'argent des contribuables, que privés, alors que l'utilité et l'efficacité de ces suppressions ne sont pas démontrés autrement que par des rapports, eux-mêmes très onéreux. A ce sujet, rappelons simplement que l'équipement en passes à poissons des ouvrages déjà classés au L 432-6 depuis parfois des dizaines d'années n'est toujours pas réalisé, principalement à cause des montants à investir dans les études et les réalisations.

Traiter au plus près géographique les pollutions et sédiments dont nous sommes tous responsables semblerait plus raisonnable et moins coûteux.

Replanter des haies et réhabiliter les ouvrages coûterait là aussi infiniment moins cher et ne nécessiterait aucune étude, à part celle du choix des emplacements.

Faire table rase du passé équivaut à perdre la mémoire d'un bon sens ancestral ayant fait ses preuves, et ne nous mettra pas à l'abri de conséquences non maîtrisées mais prévisibles.

Par ailleurs l'actualité prégnante que nous subissons aujourd'hui nous indique douloureusement les voies à réétudier.

Interrogeons-nous sur le meilleur en termes de lutte contre la pollution chimique, médicamenteuse, industrielle, et autre. Interrogeons-nous sur l'usage que nous avons de l'énergie qu'elle soit renouvelable ou pas, sa production au plus près de ceux qui peuvent en avoir l'usage et la bonne gestion, les économies à mettre en œuvre. Bref revenons aux préoccupations et au bon sens de nos parents et nos ancêtres, sans craindre l'accusation de passéisme. En cela, il faut de nouveau nous interroger sur ce que peut être le véritable progrès, ce que peut être la connaissance, et ce que la recherche et la science peuvent porter à plus de solidarité.

La FFAM, qui a déposé en décembre 2010 un recours devant le CE contre la circulaire du 25 janvier 2010 dite « de continuité écologique », s'est mobilisée « pour des rivières vivantes », et pour la gestion de l'énergie au niveau le plus démocratique possible = un combat pour le respect des droits et des devoirs de chacun.

Des SOS nous arrivent de partout, chaque jour. Les propriétaires de moulins, nombreux dans cette salle, subissent une pression très forte pour les inciter à abandonner leurs droits. Les propriétaires de moulins sont inquiets pour nos rivières de demain...

Je vous remercie de votre attention,